HORIZONS CHRETIENS

N° 13 Année 1978

TA PAROLE EST LA VERITE

LE BAPTÊME DES ENFANTS

LETTRE A MOON

sommaire

Editorial..... 1-3
L'Eglise, société idéale ?..... 4-8
Lettre ouverte à Monsieur Moon..... 9-12
Les Eglises du Christ..... 13
Le baptême des enfants..... 14-20
Le clergé remis en question (3)..... 21-28

HORIZONS CHRETIENS

REVUE BIMESTRIELLE
EDITEUR : Yann Opsitch

Boîte postale 276 21007 Dijon cedex
C.C.P. : 4017 - 60 J DIJON

ABONNEMENT : 1 an Fr. fr. 18 - Le numéro : Fr. fr. 3
Commission paritaire numéro 59506

Les articles publiés dans cette revue peuvent être reproduits. S'il vous plaît, veuillez citer les sources.

© Yann Opsitch

EDITORIAL

A l'abbaye de Labussière, le 4 mars 1978, des prêtres, des religieuses et une cinquantaine de jeunes se sont réunis autour de Monsieur Gelineau (prêtre) pour parler de la question des assemblées dominicales de chrétiens en l'absence du prêtre. Le 4 janvier, à Corcelles-les-Cîteaux, nous avions déjà eu l'occasion d'entendre l'évêque de Dijon s'exprimer à ce sujet.

On voit maintenant, surtout dans les villages où l'on constate une diminution importante dans l'effectif de prêtres, des catholiques qui se rassemblent pour prier, pour lire les Ecritures et pour chanter. Certains laïcs font une explication de texte, d'autres donnent même la communion.

Monsieur Gelineau, au cours de la journée du 4 mars, a fait remarquer que ces assemblées reproduisent, en fait, «la forme tout à fait primitive du culte chrétien». Dans le bulletin publié par l'évêché, nous avons lu ceci : «Une assemblée de chrétiens en l'absence du prêtre est une formule tellement neuve à notre époque, qu'il est bien normal qu'elle se cherche, qu'elle tâtonne.» (No 93, 28 avril 1978).

La notion de prêtrise fut évidemment introduite dans l'Eglise bien des siècles après la mort des apôtres ; il n'y avait ni messe, ni «consécration» du pain et du vin, dans l'Eglise primitive. Par conséquent, une assemblée de chrétiens sans prêtre n'est pas, en soi, une formule neuve. Les théologiens catholiques savent fort bien que cette forme d'assemblée (on pourrait dire «d'église» est la seule qui soit véritablement conforme à ce qu'on trouve dans les Ecritures et dans l'Eglise primitive ; ils savent que le repas du Seigneur se prenait dans la plus grande simplicité ; l'un d'entre eux, prêtre d'une érudition

incontestable, a présenté, le 11 mars 1978, au grand séminaire de Dijon, le point de vue biblique concernant le «repas eucharistique» et a invité les catholiques présents à réviser certaines de leurs conceptions.

C'est le prêtre qui, théoriquement, peut «offrir à Dieu le sacrifice eucharistique au nom du peuple tout entier» (VAT. II «Lumen Gentium» ch. 2). Mais, aujourd'hui, il n'y a plus assez de prêtres. Il faut donc changer les doctrines, les adapter aux circonstances présentes. Maintenant, il est possible à l'un des chrétiens présents de donner la communion.

Et c'est ainsi qu'on revient à l'Eglise primitive, à sa forme, à ses enseignements. Mais on y revient parce qu'on est obligé d'y revenir ; on redonne un rôle aux «laïcs» parce qu'il n'y a pas assez de prêtres !

Mais Vatican II est formel : «les prêtres rendent présent et appliquent, dans le sacrifice de la Messe, l'unique sacrifice du Nouveau Testament» («Lumen Gentium» ch. 3). De ce fait, l'Eglise catholique se trouve, à l'heure actuelle, dans un dilemne pratiquement insoluble. L'un des chrétiens présents à l'assemblée dominicale, nous dit l'Eglise, peut donner la communion ... mais cette même assemblée, où l'on partage le pain et le vin, demeure, malgré tout, «sans consécration du pain et du vin», elle se déroule «en dehors de toute présence eucharistique» (Eglise en Côte d'Or, No 93 page 11). Les catholiques présents prennent donc la communion, mais le clergé leur fait bien comprendre qu'il ne s'agit pas du véritable repas eucharistique car il n'y a pas eu de consécration du pain et du vin par un prêtre !

Depuis des années nous invitons tous ceux qui se disent chrétiens à revenir aux enseignements de l'Eglise primitive. Ce ne sont pas les circonstances du moment qui nous y obligent, mais une conviction que la seule Eglise du Christ est celle qui se place sous l'autorité de Jésus-Christ et de ses apôtres, qui ne retranche ni n'ajoute à leurs enseignements contenus dans le Nouveau Testament.

Depuis des années, à Lille, à Paris, à Reims, à Lyon, à Grenoble, dans bien des villes et des villages de France, de Belgique et de Suisse, des assemblées de chrétiens rompent le pain sans prêtres, ni consécration eucharistique ; depuis des années, dans ces assemblées, on lit la Parole de Dieu, on chante, on commente l'Ecriture ; oui, depuis des années des chrétiens ont choisi la forme tout à fait primitive du culte chrétien ...

Pendant que l'Eglise de Rome élabore de nouveaux décrets, publie de nouveaux volumes remplis de nouveaux dogmes, qu'elle se déchire entre progressistes et traditionalistes, qu'elle se demande jusqu'à quel point elle doit revenir aux Ecritures ... des millions de catholiques attendent ... attendent les décisions du clergé, attendent les changements tant désirés, la réforme tant nécessaire.

Dieu soit loué, la réforme ne s'est pas arrêtée à la mort de Luther ! Des milliers de catholiques, et même des prêtres, ont renoncé aux traditions humaines, ont choisi de mener jusqu'au bout la bataille contre l'apostasie. L'Eglise primitive a été restaurée, et continuera à l'être. Pourquoi ne pas y participer, vous aussi ?

L'ÉGLISE, SOCIÉTÉ IDÉALE?

L'Église, société idéale, est-ce bien là ce que Dieu veut? Ou bien, cette conception de l'Église n'est-elle pas, plutôt, une utopie de l'homme?

Nous proposons quelques réponses à cette question vitale pour tous les chrétiens. Ces réponses ne sont pas limitatives, ni même suffisamment développées, elles affirment cependant, à l'appui des Écritures, que Dieu veut faire de son Église une société idéale. Mais il faut, pour ce faire, que l'Église remplisse certaines conditions:

1) Ses membres doivent se conformer à des principes identiques.
2) Ses membres doivent prendre garde à l'individualisme.
3) Ses membres doivent reconnaître à quels besoins l'Église répond.
4) Ses membres doivent être libres, mais apprendre quel usage ils peuvent faire de la liberté.

1) Ses membres doivent se conformer à des principes identiques.

Dieu est meilleur sociologue que l'homme. Il connaît la réalité sociale selon laquelle «sans une même définition du bien et du mal, il est impossible de construire une société où chacun soit pleinement heureux».[1] Même les sociétés dites athées qui, par définition, ne devraient pas se préoccuper de questions éthiques, ne peuvent échapper à cette règle.

Les communistes chinois, par exemple, discuteront du rapport entre «le perfectionnement individuel à la Liou Chao-chi et l'ascèse selon Mao».[2] Le marxisme se croit habilité à redéfinir «l'amour» ou la «liberté» (ce furent ces définitions philosophiques, voire «morales», qui constituèrent le fondement du dogmatisme stalinien).[3] Ce fait est remarquable (mais propre aux contradictions inhérentes à l'athéisme): ce sont les sociétés les plus athées où l'on prétend se soucier le plus d'une éthique sociale et individuelle, donc d'une définition du bien et du mal! (Bien entendu, l'athéisme nage dans la contradiction – et il s'y noie – à partir du moment où il veut proposer une éthique de l'homme. Mais le fait est qu'il a besoin d'une telle éthique, c'est-à-dire une «morale» individuelle, pour construire sa «société idéale».)

L'homogénéité du groupe social, et même la réussite de toute entreprise collective, dépend de l'accord plus ou moins grand de chacune de ses parties sur ce qui constitue les principes identiques que tous doivent accepter, et pratiquer. Il en va de même pour l'Église: chaque membre doit arriver à une connaissance précise, approfondie et vécue des principes essentiels dont l'ensemble s'appelle «loi de Christ».[4]

Expression plus complète, plus parfaite, plus universelle et plus éternelle de la «loi de Dieu», la loi de Christ n'est pas cependant en conflit avec la loi de Dieu

telle qu'elle nous est présentée, par exemple, dans les dix commandements. Celui qui veut connaître la loi de Christ ne peut se dispenser d'une connaissance du décalogue. Or, dans l'état actuel du «christianisme», bien qu'il soit de bon ton de souligner l'œuvre de la «grâce» et de «l'Esprit», l'œuvre de la loi est ignorée. Chacun peut aisément vérifier ce fait en demandant à ceux qui se disent «chrétiens» qu'ils récitent les dix commandements... On constate que très peu de gens savent que le décalogue nous interdit de convoiter la propriété de notre prochain ou de porter un faux témoignage. D'un point de vue doctrinal, aussi bien que logique, l'ignorance de la loi implique l'ignorance du péché (Romains 7:7) et l'ignorance du péché rend impossible toute repentance (cf. Matthieu 3:1-6): or, la grâce ne saurait être appliquée à celui qui ne s'est pas repenti (Actes 2:38, 39)! Ainsi, l'Écriture nous apprend que la loi est un PÉDAGOGUE **pour nous amener à la foi** en Christ (le «pédagogue» est, dans la Bible, celui qui conduit l'enfant au maître).[5] La foi ne peut se dispenser d'une connaissance de la loi: en fait, sans une connaissance de la loi, la foi ne peut même pas exister (pour ceux qui n'ont pas reçu la loi écrite, il y a une loi inscrite dans la conscience).[6] Parler de péché, de repentance, ou même de baptême, à celui qui ignore jusqu'à l'existence d'une loi de Dieu (et l'athéisme de notre siècle s'évertue à convaincre les hommes de l'inexistence, ou de l'inutilité, d'une telle loi), c'est vouloir élever des murs sans avoir posé de fondations! Au demeurant, si nous méconnaissons ce qui a été gravé sur des pierres, ne prétendons pas connaître ce que Dieu veut graver dans notre cœur! Ne pourrait-on pas dire que les lois de l'ancienne alliance (l'alliance de Dieu avec Israël) sont, à l'instar du culte, une ombre, une figure des lois de la nouvelle alliance (alliance qui comprend Juifs et gentils). Voyez Hébreux 10:1; II Corinthiens 3:7-18.

Quel maître d'école enseignerait la syntaxe avant l'alphabet? Quel architecte ferait les plans du toit sans se préoccuper de la fondation? Les nouveaux convertis ne doivent-ils pas être instruits, en tout premier lieu, dans les rudiments de la Parole de Dieu (cf. Hébreux 6:1, 2)?

Bien sûr, il ne s'agit pas d'en rester aux rudiments de la loi de Dieu (cf. Galates 4:8-12). Il ne s'agit pas de méconnaître le caractère passager de la loi de Moïse. Les chrétiens ne doivent pas se contenter d'une connaissance élémentaire des lois divines. Mais il faut, en tout cas, s'assurer que chaque chrétien connaît ces rudiments. Dans le cas contraire, nous construirions sur du sable...

2) Ses membres doivent prendre garde à l'individualisme.

Le Français, dit-on, est réputé pour son individualisme. Sans doute, il s'agit là encore, d'un jugement superficiel. Bien des exemples démontrent que le Français n'est pas toujours, et dans tous les cas, un individualiste forcené. Quoiqu'il en soit, l'individualisme est grave dans la mesure où il nous rend incapables d'apprendre à régler notre comportement sur des principes identiques. C'est alors qu'il fait de

nous des êtres irresponsables, des hommes et des femmes qui menacent constamment l'unité du groupe ou de la collectivité. L'individualisme dans ce sens est toujours aux dépens d'autrui; ce sont toujours les autres, et pas nous-mêmes (car alors nous cesserions d'être individualistes!), qui doivent en payer les conséquences. Cet individualisme qui méconnaît l'intérêt collectif peut être un danger pour un peuple ou une nation et il constitue, pour l'Église, une menace certaine. Du point de vue social, l'individualisme qui consiste à fermer les yeux sur l'intérêt collectif est le même qui nous fait exiger la satisfaction de nos «droits»: nous refusons, alors, d'être individualistes... quand les autres prennent en charge l'éducation de nos enfants, nos soins médicaux, nos besoins alimentaires etc... C'est alors qu'on voit «l'individualiste» qui se dresse pour réclamer la satisfaction de ces «droits» qui sont, bien entendu, pris en charge par la collectivité! Tout ceci n'est, ni plus ni moins, que le mépris des autres, le mépris de la collectivité humaine. Or, Dieu n'admet pas que nous méprisions les hommes faits à son image. Il admet encore moins que nous méprisions les frères et sœurs en Christ. Il y a donc un individualisme qui n'est que le mépris des hommes (cf. I Pierre 2:17; Romains 13:7; Proverbes 11:12; 14.21), mais qui ne nous empêche pas de réclamer nos «droits». De toute façon, ce n'est pas en exigeant ses «droits» qu'on contribue au perfectionnement de l Église de Dieu. Dans certains cas, c'est au détriment de l'Église que nous exigeons nos droits et, ce faisant, nous nous constituons pécheurs (cf. I Corinthiens 9.5, 12, 14, 15).

Dans l'Église, Dieu ne se préoccupe pas tant de nos «droits». Ce sont plutôt nos besoins qui importent.

3) Ses membres doivent reconnaître à quels besoins l'Église répond.

L'accomplissement de notre destinée humaine passe par un chemin étroit et difficile: celui du renoncement à nous-mêmes. Nous ne pouvons obtenir la vie éternelle qu'en empruntant ce chemin.

Le problème fondamental de l'homme, tel qu'il est posé dans la Bible, est celui de ses véritables besoins. Les protagonistes de la révolution française, et ceux du manifeste communiste, parlent, en long et en large, des «droits» de l'homme. Mais faire du besoin essentiel de l'homme la satisfaction de ses «droits», c'est méconnaître la réalité de besoins beaucoup plus essentiels et qui sont, quant à eux, «mesurables et observables».[7] Tant que ces besoins essentiels ne sont pas satisfaits, l'homme demeure une créature misérable, quand bien même tous ses «droits» seraient respectés.

Ce n'est pas la satisfaction d'un «droit» qu'on reçoit à la conversion. Aucun homme n'a «droit» au salut, bien que tous puissent y avoir accès (cf. Romains 3:23; 5:1-11; 6:23). La lecture du Nouveau Testament ne doit donc pas se faire à travers les lunettes d'une charte des «droits de l'Homme». Cette importance qu'attachent tant de nos contemporains aux droits de l'homme, enfant de la Révolution française

et fruit d'un certain libéralisme démocratique, peut avoir des mérites politiques selon qu'ils sont bien appliqués. Mais nous commettons une erreur fatale – erreur de laquelle découlent la plupart des hérésies – lorsque nous reportons les clichés philosophiques et politiques de notre époque, ou de notre société, sur notre conception de l'Église.

On reporte dans l'Église le cliché philosophique des droits de l'homme lorsqu'on exige par exemple, de pratiquer ce que Dieu n'a pas expressément autorisé, et cela sous prétexte d'un droit individuel à la liberté: à ce moment-là, nous introduisons dans l'Église, sans nous en rendre compte, l'esprit révolutionnaire et syndicaliste! Ainsi va ce genre de raisonnement: «Puisque Dieu n'a pas interdit l'usage des instruments pour l'adorer, ne sommes-nous pas libres, n'avons-nous pas le **droit** de les utiliser? » On croit réclamer des «droits» à l'Église, mais en réalité, c'est à Dieu qu'on réclame «le droit d'avoir des instruments», comme s'il ne nous avait pas déjà donné *«tout ce qui contribue à la vie et à la piété»* (II Pierre 1:3)! Les Israélites, auxquels Dieu avait accordé la manne et les cailles, ne réclamaient-ils pas les melons d'Égypte dont ils préféraient le goût délicat?

Est-ce bien de nos «droits» que traite le Nouveau Testament? N'est-ce pas plutôt de nos **besoins**? Si Dieu ne nous a pas expressément accordé, ou autorisé, quelque chose (comme, par exemple, les instruments de musique pour le louer), est-ce pour nous donner tout loisir d'en réclamer l'usage? ! N'est-ce pas plutôt en fonction de nos **besoins** que Dieu autorise, ou n'autorise pas, quelque chose? Nous n'avons pas d'instruments parce que Dieu, dans la nouvelle alliance, ne les a pas autorisés; et Il ne les a pas autorisés parce que, de toute évidence, nous n'en avons nul besoin! Et si nous n'en avons pas **besoin**, de quel «droit» en réclamons-nous l'usage? Si chaque chrétien réclame ses «droits», et qu'il détermine ces derniers en fonction de ce que Dieu **n'interdit pas** (ce qui est toujours le cas), nous arriverons bien vite au schisme... chacun se faisant sa petite religion.

Ce que nous devons comprendre, c'est que la logique philosophique et politique des droits de l'homme n'est pas forcément «logique» dans l'Église! En fait, cette «logique» est aux antipodes de tout ce que le Christ nous enseigne.

L'Église n'a pas pour but de faire respecter les «droits» de chaque individu: son but est de satisfaire le besoin d'unité, d'harmonie, d'entente qu'ont les hommes. La satisfaction de ce besoin collectif passe avant la satisfaction de droits individuels! Les hommes auront l'unité et la paix... s'ils sont prêts à en payer le prix! Que celui qui exige ses «droits» prenne garde, ce faisant, à ne pas détruire l'œuvre de Dieu. Jésus, qui était *«égal avec Dieu»* renonça, pour un temps, aux «droits» qui étaient les siens... *«et s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort»* (Philippiens 2:6 et suiv.). Ce que Jésus a fait pour nous sauver, sommes-nous prêts à le faire pour préserver l'unité de son Corps?

4) Ses membres doivent être libres, mais faire un usage légitime de la liberté.

Au problème du droit individuel est lié celui de la liberté individuelle. S'il n'y avait pas de liberté dans l'Église,[8] cette dernière ne pourrait être une société idéale. Mais, d'un autre côté, si la liberté est mal exercée l'Église court à sa perte.

L'homme, d'une façon générale, ne peut jamais se servir impunément de la liberté. On peut, avec la liberté, de même qu'avec le marteau, briser ou édifier. Que ferons-nous de la liberté, cet instrument merveilleux et dangereux à la fois?

L'usage de la liberté doit d'abord nous être dicté en fonction de ses conséquences. Ceci constitue la loi élémentaire dans l'usage de la liberté. Dieu n'a pas empêché l'accès à l'arbre de la connaissance du bien et du mal, mais il en a souligné les conséquences: *«Car le jour où tu en mangeras, tu mourras.»* (Genèse 2:17). En fait, l'ordre naturel des choses nous enseigne quotidiennement ce principe: toute faute se paie. «C'est pourquoi les familles, les nations et les races, qui n'ont pu distinguer le défendu du permis s'abîment dans les catastrophes, la dégénérescence et la mort».[9]

Dans la vie spirituelle, dans la vie de l'Église, les fautes se paient. Certes, et il faut à tout instant le reconnaître, *«il n'y a sur la terre point d'homme juste qui fasse le bien et qui ne pèche jamais»* (Ecclésiaste 7:20). Mais reconnaître nos fautes n'en diminue pas les conséquences. Et n'est-ce pas l'insensé qui commet plusieurs fois la même faute, alors qu'il en connaît fort bien les conséquences? *«Une réprimande fait plus d'impression sur l'homme intelligent que cent coups sur l'insensé»* (Proverbes 17:10). La sagesse qui vient de Dieu peut seule nous apprendre un usage légitime de la liberté (cf. Jacques 1:5-8 et 22-27). En tout cas, ce n'est pas la volonté de Dieu que nous nous complaisions dans l'imperfection, que nous nous refusions d'apprendre, ou que nous nous obstinions dans un comportement dont les conséquences néfastes ne sont que trop évidentes.

Tout ce qui nuit à la paix, à l'unité, à la charité dans l'Église devient l'instrument de notre propre mort, quand bien même cet instrument s'affublerait du beau nom de «liberté». Lorsque la liberté que nous avons en Jésus-Christ ne nous amène pas à devenir des **esclaves** de la justice, elle n'est plus que semblant et prétention. De fait *«chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui»* (II Pierre 2:19). Serons-nous les maîtres ou les esclaves de la liberté?

Y.O.

NOTES

1) Alexis Carrel «Réflexions sur la Conduite de la Vie» p. 103.
2) Guy Lardreau «L'ange» p. 146. 147 (Grasset).
3) J.F. Revel «La Tentation Totalitaire» p. 12 (Robert Laffont).
4) «Quoique je ne sois point sans la LOI DE DIEU, étant sous la LOI DE CHRIST» (I Corinthiens 9:21).
5) Galates 3:19 et suiv.
6) Romains 2:12-16
7) Alexis Carrel Ibid., p. 23.
8) La liberté chrétienne est la liberté de SERVIR Dieu dans un esprit NOUVEAU (Romains 7.6).
9) Alexis Carrel, Ibid., p. 50.

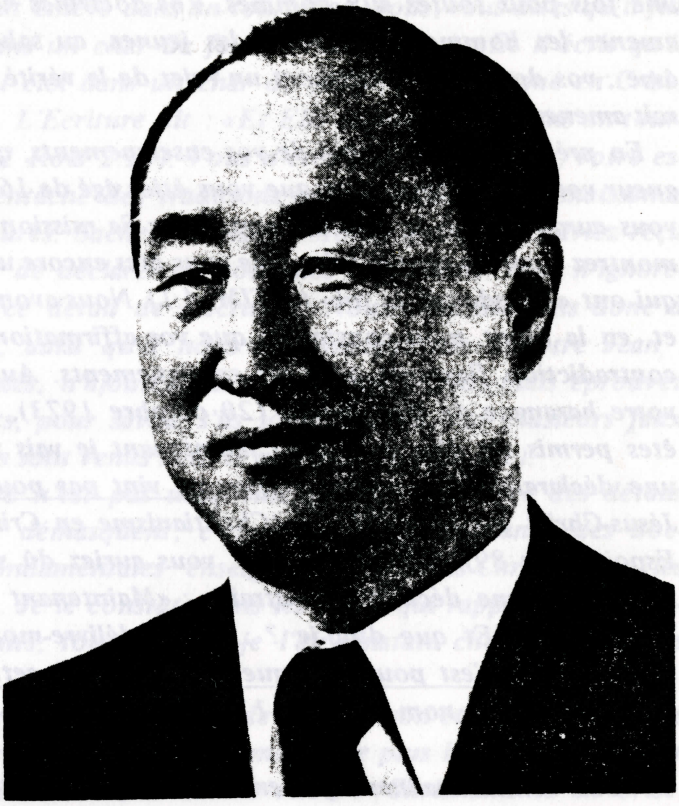

..... A MONSIEUR SUN MYUNG MOON

Monsieur,

Il y a quelques semaines, dans une ville de France, des chrétiens ont invoqué le Dieu de miséricorde et de justice vous concernant : ils ont prié le Seigneur que votre œuvre ne puisse s'accomplir dans leur ville, que les habitants ne soient en aucun cas pénétrés de vos principes.

Nous continuerons à prier ainsi car vos enseignements ne

constituent nullement ce que Dieu a révélé, et veut révéler, une fois pour toutes aux hommes. Vos doctrines ne peuvent amener les hommes, et surtout les jeunes, au salut de leur âme ; vos doctrines constituent un rejet de la vérité qui pourrait amener ce salut.

En prétendant, à l'appui de vos enseignements, que le Seigneur vous est apparu alors que vous étiez âgé de 16 ans, qu'il vous aurait confié le soin de parachever Sa mission, vous démontrez - par ce simple fait - que vous êtes encore un de ceux qui ont «abandonné la foi» (1 TIM. 4:1). Nous avons la Bible, et, en la lisant, nous constatons que vos affirmations sont en contradiction flagrante avec ses enseignements. Au cours de votre harangue de Washington (20 octobre 1973), vous vous êtes permis de dire ceci : «Et maintenant je vais vous faire une déclaration audacieuse : Jésus ne vint pas pour mourir, Jésus-Christ fut assassiné ...» (Christianisme en Crise Nouvel Espoir page 89). Monsieur Moon, vous auriez dû savoir que Jésus lui-même déclare le contraire : «Maintenant mon âme est troublée. Et que dirai-je ? ... Père, délivre-moi de cette heure ? Mais c'est pour cela que je suis venu à cette heure ! Père glorifie ton nom !» (Jean 12:27 Cf. Luc 24:25-27 ; Matt. 26:51-55).

Vous voulez vraiment prétendre à la plus haute autorité lorsque vous dites : «Si vous ne pouvez pas maintenant découvrir que mes paroles sont la vérité, vous le découvrirez sûrement par la suite. Ce sont là des vérités cachées qui vous sont présentées comme de nouvelles révélations. Vous m'avez entendu parler de la Bible. Si vous croyez la Bible vous devez croire ce que je dis». (Christianisme en Crise Nouvel Espoir, page 97).

Vous voulez nous donner de nouvelles révélations, des vérités cachées, mais vous méconnaissez vous-même les anciennes révélations qui ne sont cachées pour personne (Deutéronome 29:29) ; vous vous trompez dans les faits, comment compren-

driez-vous les «principes» ? Alors que l'Ecriture nous rapporte qu'Elie fut enlevé dans un tourbillon, vous, vous dites qu'il fut enlevé dans un char de feu ! Vous dites : «Et il écrit qu'il monta au ciel dans un char de feu» (Christianisme en Crise, page 90). L'Ecriture dit : «Et Elie monta au ciel dans un tourbillon» (2 Rois 2:11). Vous n'êtes pas un prophète, votre esprit est entaché des traditions héritées d'une méconnaissance des Ecritures. Sachez, Monsieur Moon, que si vous aviez reçu l'autorité de déclarer de nouvelles révélations, vous n'ignoreriez pas ce détail de l'Ecriture. Nous vous mettons donc à l'épreuve, ainsi qu'il nous est enseigné par l'apôtre Jean : «Bien-aimés, n'ajoutez pas foi à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde». (1 Jean 4:1).

Mais ce n'est pas uniquement votre ignorance des détails qui vous démasquent, c'est votre méconnaissance des doctrines fondamentales enseignées par Jésus-Christ dans les Ecritures. Je le constate dans les écrits qui rapportent vos enseignements, tout comme je l'ai constaté chez vos disciples à Lyon.

Concernant le Royaume de Dieu et son établissement, vous dites que «le mariage est le moyen le plus important d'établir le Royaume de Dieu sur la terre». (Christianisme en Crise, page 26) ; «Jésus se vit refuser la possibilité de prendre une épouse dans la position d'Eve restaurée, et d'établir la première famille céleste centrée sur Dieu». (ib. p. 27). Mais l'Ecriture dit que la mort de Jésus-Christ, sa crucifixion, serait le moyen par lequel Dieu établirait son royaume (1 Pierre 1:17-21 ; Ephésiens 1:9,10). Dieu a décrété que son royaume serait établi par l'offrande de son Fils qui est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Si donc nous sommes dans ce royaume, ce n'est pas en vertu du mariage mais par la rédemption qui est en Jésus-Christ (Colossiens 1:12-14).

Comment pouvez-vous ne pas vous sentir humilié par les

déclarations de l'Ecriture ? Lisez donc Romans 5:18 ; Hébreux 4:14 ; Jean 12:29-33.

Croyez-vous que vous échapperez au jugement de Dieu en prétendant sauver les autres sans avoir obéi vous-même à l'Evangile de Christ ? Ephésiens 2:11,12 ; Romains 2:5-8 ; Jean 3:35-36 ; Romains 5:6-11 ; 2 Thess. 1:6-10.

J'ai tenu à vous dire ces choses car vous devez apprendre à craindre la justice et la sainteté de Dieu auxquels vous voulez vous opposer en prêchant un autre évangile. Mais l'apôtre Paul prononce l'anathème sur tous ceux qui prêchent un autre évangile. Vous devriez accepter le seul évangile qui soit capable de sauver la jeunesse de la superstition et de l'ignorance plutôt que de vous fier à votre sagesse (Galates 1:6-10 ; Héb. 10:26-31 ; 1 Cor. 1:17-31).

Je remercie le Seigneur d'avoir exaucé nos prières en ce qui concerne vos intentions pour notre ville car nous voulons combattre et vivre pour «la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes ... Car il s'est glissé parmi nous des hommes dont la condamnation est écrite depuis longtemps ; des impies qui changent la grâce de notre Seigneur en dissolution et qui renient notre <u>seul</u> maître et Seigneur JESUS-CHRIST». (Jude 3-4).

Serge Rossi

Jean-François Mayer

pourquoi je quitte l'Eglise Orthodoxe

Né le 25 avril 1957 de parents catholiques-romains, je fus «baptisé» dans l'Eglise Catholique peu de jours après ma naissance. En 1976, j'ai quitté le Catholicisme pour devenir orthodoxe : je suis entré dans l'Orthodoxie par rebaptême et chrismation le 30 mai 1976 (dans la juridiction du Synode de l'Eglise Orthodoxe Russe Hors-Frontières). J'ai été profondément attaché à l'Eglise Orthodoxe et je ne la quitte aujourd'hui que parce que c'est devenu pour moi un devoir : il vaut en effet mieux obéir à Dieu que de plaire aux hommes (Galates 1:10). C'est pourquoi je prends cette décision, bien que sachant la douleur que cela causera à certains croyants orthodoxes sincères, pour lesquels je conserve par ailleurs toute mon amitié.

Conscient que cela ne manquera pas de susciter chez plusieurs personnes un certain nombre de questions, j'ai décidé, plutôt que de devoir répéter plusieurs fois les mêmes arguments, d'exposer dans ce texte toutes mes raisons, en espérant qu'on voudra bien les comprendre et en saisir le bien-fondé.

D'emblée, je tiens à préciser que les troubles qui ont pu affecter la paroisse dont j'étais membre sont étrangers à ma décision. En effet, il y a et il y aura toujours des problèmes dans toute communauté formée par des hommes et il serait vain de penser que celles qui se réclament du Christianisme en sont exemptes. La lecture du Nouveau Testament en donne d'abondants exemples (Actes 6:1, 15:1-2, 15:36-40, Romains 16:17, 1 Corinthiens 1:11, Philippiens 1:15-17, etc.).

Non, ce ne sont pas ces querelles qui me poussent aujourd'hui à quitter une Eglise dont, après tout, personne ne m'a forcé à devenir membre ; mon motif est la seule raison qui puisse être valable pour prendre une telle décision (dont je ne cache pas qu'elle est profondément éprouvante pour moi) : l'Eglise Orthodoxe est une magnifique construction, toute d'équilibre et d'harmonie, mais c'est une construction faite de main d'homme (cf. 1 Corinthiens 3:9-14). J'ai enfin réalisé que l'Eglise Orthodoxe n'est pas l'Eglise du Christ !

Voici en fait quelques mois déjà que, en lisant le Nouveau Testament, je ne reconnaissais pas dans l'Eglise qui y est décrite l'Eglise Orthodoxe. J'en étais d'ailleurs venu à ne plus lire la Bible pour éviter que cela me trouble dans ma foi : attitude évidemment tout à fait fausse. La démarche correcte est celle des Béréens : «... et ils examinaient chaque jour les Ecritures pour voir si ce qu'on leur disait était exact» (Actes 17:11). C'est ce que j'ai fait, en lisant non plus comme auparavant les Ecritures pour fortifier mes convictions ou mes préjugés, mais pour y découvrir la volonté de Dieu. Le résultat s'est imposé à moi sans recours : L'Eglise Orthodoxe est infidèle à la Parole de Dieu et il me faut donc la quitter. Je vais maintenant expliquer quels sont les points précis - et strictement fondés scripturairement - qui motivent cette décision ...

Il faut le reconnaître, en cette époque où les hommes ne supportent plus la saine doctrine et détournent l'oreille de la vérité (2 Timothée 4:3-4), il est bien difficile de trouver précisément la Vérité, et cette «queste de vérité» est extrêmement dure pour le croyant sincère et sans malice, qui a néanmoins le devoir de l'accomplir.

C'est à Dieu qu'il faut demander la réponse : «Demandez et l'on vous donnera ; cherchez et vous trouverez ; frappez et l'on vous ouvrira» (Matthieu 7:7). Et lorsque Thomas demande comment l'on peut savoir le chemin, «Jésus lui dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie» (Jean 14:6).

Comment être dans la vérité ? en obéissant à Dieu, naturellement : «Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux» (Matthieu 7:21). L'Apôtre Jean exprime la volonté de Dieu lorsqu'il écrit : «Pour vous, que l'enseignement entendu dès le début demeure en vous» (1 Jean 2:24). Car «Jésus-Christ est le même hier, et aujourd'hui, et éternellement» (Hébreux 13:8) et «Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu» (1 Jean 2:3).

Dans la confusion actuelle, le seul moyen est de ne pas se conformer à des traditions humaines (même si les Eglises établies les prétendent divinement inspirées), mais de se plier strictement à ce que nous apprennent les Ecritures, par lesquelles le chrétien se trouve «équipé pour toute œuvre bonne» (2 Timothée 3:17), sans rien y rajouter, ni en retrancher (cf. Apocalypse 22:18-19), sans se borner à en écouter la lecture (Jacques 1:22), en en conservant précieusement le dépôt (2 Timothée 1:14), sans les «interpréter» (cf. 2 Corinthiens 2:17 : «Car nous ne falsifions pas la parole de Dieu, comme font plusieurs») ou s'appuyer sur des passages sortis de leur contexte, mais en laissant la Bible parler Si l'on se tient strictement à ces fermes assises, on ne pourra errer (cf. également 2 Pierre 1:3 et Jacques 1:25).

«<u>Rien au-delà de ce qui est écrit</u>» (1 Corinthiens 4:6) devrait rester une maxime fondamentale pour le chrétien d'au-

jourd'hui. «Je vous rappelle, frères, l'Evangile que je vous ai annoncé et que vous avez accueilli, dans lequel vous avez persévéré et par lequel vous êtes sauvés, à condition de le maintenir tel que je vous l'ai annoncé» (1 Corinthiens 15:1-2 ; cf. aussi Galates 1:8-9).

Dieu ne change pas. Tout a été révélé aux Apôtres (cf. Jean 14:26) et la Révélation s'est terminée à la mort du dernier d'entre eux. Le chrétien est exhorté à «combattre pour la foi transmise aux saints une fois pour toute» (Jude 3). Pourquoi alors encore proclamer des dogmes ? Pourquoi ériger en autorité à côté des Ecritures la «tradition» ? La seule vraie «tradition», c'est de transmettre fidèlement (cf. le sens latin de «tradere») d'une génération à l'autre l'enseignement chrétien entièrement contenu dans le Nouveau Testament, comme je pense déjà l'avoir montré. Je rejette donc la «tradition» telle qu'elle est comprise à l'heure actuelle dans l'Eglise Orthodoxe.

Réfléchissons sincèrement : la tradition que les hommes ont établie n'annule-t-elle pas la parole de Dieu (Marc 7:13) ? Ne met-on pas ainsi de côté les commandements de Dieu «pour s'attacher à la tradition des hommes» (Marc 7:6-8) ?

Je rends enfin attentif à un dernier aspect de ce problème, peu souvent relevé. Le concept de «tradition» tel qu'il est entendu dans l'Eglise Orthodoxe, qui implique que des dogmes puissent être proclamés (par un Concile Oecuménique seulement, avec la nécessaire sanction du peuple dans les faits, dit l'Eglise Orthodoxe), etc., ce concept, donc, me semble contenir en germe l'évolutionnisme doctrinal, donc le modernisme et le progressisme. Ce fait, particulièrement frappant dans l'Eglise Catholique Romaine, existe aussi dans l'Eglise Orthodoxe : si cette dernière est néanmoins plus pro-

che des Ecritures que l'Eglise Romaine, c'est, je pense, parce que certaines situations historiques l'ont figée pendant de longs siècles. Préférant m'en tenir à ce qui a été posé une fois pour toute et refusant l'évolutionnisme doctrinal, je me sépare d'une Eglise, qui, malgré les apparences, le contient en germe.

A la limite, me fondant sur les passages scripturaires que j'ai cités, j'estime que l'Eglise doit être dans un état de «révolution permanente» (au sens étymologique du terme : «revolvere»), c'est-à-dire de perpétuel retour vers l'authenticité de l'Eglise primitive. Il saute aux yeux que ceci ne peut être réalisé dans l'Eglise Orthodoxe, qui en est depuis trop longtemps éloignée.

En fait, je suis en désaccord avec l'Eglise Orthodoxe dès le commencement de la vie chrétienne. Certes, le baptême s'y fait comme il convient, c'est-à-dire par immersion. Mais on y baptise aussi les enfants, ce qui est absolument contraire aux pratiques des premiers chrétiens : tout d'abord, on ne trouve aucun exemple de baptême d'enfants dans tout le Nouveau Testament ! Le baptême est toujours dans les Ecritures un acte volontaire. Surtout, baptiser des enfants équivaut à ne rien comprendre à la réelle signification du baptême : croire, se repentir, être baptisé pour être lavé de ses péchés, renaître en Christ et ainsi être ajouté à son Corps qui est l'Eglise.

Il ressort clairement des Ecritures qu'il faut tout d'abord croire : «Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné» (Marc 16:16). Il faut commencer par croire : il est impossible à un enfant de faire cet acte de foi. Le baptême n'a un sens qu'une fois que l'on a cru (cf. Actes 8:12). Rappelons aussi Actes 8:36-37 : «Comme ils continuaient leur chemin, ils rencontrèrent de l'eau.

Et l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? Philippe dit : Si tu crois de tout ton cœur, cela est possible. L'eunuque répondit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu». Comment un enfant pourrait-il faire cette confession de foi ?

La foi engendre nécessairement la repentance, qui est indispensable pour la réception du baptême : «... Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ...» (Actes 2:38). Un enfant peut-il se repentir alors qu'il vient de naître ? et de quoi aurait-il à se repentir, dans son innocence ?

D'autres problèmes insolubles se posent encore à ceux qui prônent le baptême des enfants. Pierre nous apprend que le baptême est «l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu» (1 Pierre 3:21) : en quoi, je le demande aux orthodoxes, un enfant peut-il s'engager ? Et dans le baptême, il faut s'unir à la mort et à la résurrection du Christ (cf. Romains 6:3-7) : comment un enfant peut-il comprendre cela ? et est-ce que «crucifier le vieil homme» a quelque signification pour lui ?

Qu'on ne vienne pas me parler, pour justifier le baptême des enfants d'un prétendu «péché originel» pour l'existence duquel je ne trouve pas le moindre fondement dans la Bible : la faute d'Adam a introduit le péché dans le monde (Romains 5:12), mais nous ne sommes pas héritiers de sa faute : «L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui» (Ezéchiel 18:20). On est baptisé pour le pardon de ses péchés (Actes 2:38). Nous n'héritons pas de la faute d'Adam, nous héritons simplement

d'une situation : un équilibre a été rompu dans le monde par l'apparition du péché ; mais tout sera rétabli en Christ.

Une dernière remarque sur le baptême des enfants, enfin : si les enfants étaient mystérieusement affligés d'un «péché originel», pourquoi le Christ nous inciterait-il à leur ressembler (Matthieu 18:3) ?

De tout ce que je viens d'exposer ici, il ressort clairement que, en acceptant le baptême des enfants, l'Eglise Orthodoxe montre qu'elle ne comprend plus la signification du baptême chrétien et le réduit à une sorte d'acte formel et magique.

Ensuite, je refuse la chrismation (sacrement de l'Eglise Orthodoxe similaire à la confirmation romaine, mais qui suit immédiatement le baptême). On pourrait tenter de la justifier en disant qu'elle correspond au «baptême du Saint-Esprit», mais il est évident que ce dernier fut quelque chose de tout à fait exceptionnel. La règle, c'est qu'il n'y a qu'un seul baptême (cf. Ephésiens 4:5).

Si l'assimilation au baptême du Saint-Esprit est erronée, on ne peut fonder la chrismation sur rien dans les Ecritures (il faut soigneusement distinguer les divers types d'imposition des mains) : elle n'existait pas dans l'Eglise primitive. Prenons comme exemple le baptême de l'eunuque : «Il fit arrêter le char. Philippe et l'eunuque descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque. Quand ils furent sortis de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe et l'eunuque ne le vit plus» (Actes 8:38-39). L'Esprit du Seigneur enlève Philippe aux yeux de l'eunuque dès la sortie de l'eau : où y a-t-il trace de chrismation ? Et c'est la même chose tout au long des Actes et des Epîtres. Par le baptême conféré au nom de Jésus-Christ pour la rémission des péchés, le

chrétien devient un temple du Saint-Esprit (cf. Ephésiens 2:22, Romains 8:9, etc.) : C'est là le «don du Saint-Esprit» (cf. Actes 2:38).

Je refuse de voir dans l'Eglise (au sens de bâtiment) la «Maison de Dieu» : en effet, Dieu n'habite pas des temples faits de main d'homme (Actes 17:24 ; cf. aussi 1 Corinthiens 3:16-17). Pour rompre le pain, les premiers chrétiens se réunissaient dans leurs maisons (cf. Actes 2:46). Rendre le culte dans un temple «sacré» relève de l'Ancienne Alliance, qui n'est plus pour les baptisés (cf. Romains 7:4, Hébreux 8:13, etc.). Nous sommes des adorateurs «en Esprit et en vérité» (Jean 4:23).

Je conteste également l'existence d'un clergé dans le christianisme authentique, au sens du moins où nous l'entendons aujourd'hui. Il n'y a pas de différence entre clercs et laïcs (cf. 1 Pierre 2:5). La notion de clergé telle que nous l'entendons aujourd'hui n'existe pas chez les premiers chrétiens : la vraie conception chrétienne, bien atténuée dans l'Eglise Orthodoxe, est celle d'un sacerdoce universel des croyants (cf. Hébreux 8:11, 1 Pierre 2:9, Apocalypse 1:6).

Il s'ensuit que chacun a le droit de rompre la pain, ainsi que cela ressort nettement des Ecritures (voir en particulier 1 Corinthiens 10:16 et Actes 2:46).

Quant au clergé d'aujourd'hui, je ne trouve aucune ressemblance avec les fonctions exercées dans l'Eglise primitive. Les «lecteurs» et «sous-diacres» y sont inconnus. Les termes de prêtres (ou anciens) et évêques (ou épiscopes) désignaient les mêmes personnes (cela ressort sans contestation de la comparaison de Actes 20:17 et Actes 20:28. Dans chaque ville, il y a toujours plusieurs évêques (cf. Actes 20:17,

LES EGLISES DE CHRIST

Nos assemblées sont formées de chrétiens réunis dans l'amour de Jésus-Christ pour l'adorer et le servir. Ce sont des communautés libres dont les membres sont ceux-là seuls qui, librement, choisissent de l'être. Toutefois, l'Eglise n'est pas une association fondée par la seule volonté de l'homme, comme c'est le cas pour un club ou une fraternité. Car devenir chrétien, c'est devenir un membre du corps de Christ, de Son Eglise ; c'est être en communion active avec d'autres personnes de même foi. Par conséquent, notre congrégation dans son sens le plus profond n'est pas le fruit de notre décision : elle est une création de Dieu.

Ses membres ne portent pas d'autre nom que celui de chrétien. Cependant, nous ne prétendons pas avoir atteint tous les objectifs que ce nom implique. Nous reconnaissons notre faiblesse, mais nous comptons sur Sa force. Nous sommes une communauté à la fois humaine et divine. Ce qu'il y a d'humain en nous est sujet à l'erreur, mais notre divin Chef juge, châtie et pardonne, et se sert de nous pour contribuer à établir Son royaume sur terre, en servant les autres et en annonçant la Bonne Nouvelle de Son Règne.

Nous ne constituons pas une partie organique d'une autre Eglise. Chaque assemblée de l'Eglise du Christ est indépendante et autonome. Nous sommes libres d'étudier, d'enseigner et de travailler en accord avec ce que nous dicte notre conscience guidée par la Bible. Nous déplorons la division actuelle de l'Eglise et nous prions pour que ce jour vienne où tous ceux qui se disent chrétiens pourront confesser leurs péchés et où ils pourront trouver une unité nouvelle et plus profonde dans le Christ ; nous prions pour que la mort de Notre Seigneur vienne abolir radicalement toutes les différences, et que le monde croie qu'Il était l'envoyé de Dieu.

Nous nous efforçons de L'adorer et de Le servir d'après les enseignements de l'Ecriture. Selon la tradition apostolique, nous célébrons la Sainte Cène tous les jours du Seigneur. Nos louanges naissent de nos lèvres seules, et nos chants ne sont accompagnés d'aucun instrument de musique. Nos prières sont pour la plupart spontanées, et non pas dictées par une liturgie fixe. Elles sont une expression de confiance et de puissance. Nous donnons à la proclamation de la Parole de Dieu une place prédominante, car nous croyons que dans l'adoration chrétienne, Dieu parle toujours, et que nous devons l'écouter. Notre offrande est libre. Elle est symbole du don de tout ce que nous avons et de tout ce que nous sommes. Le déroulement du culte est préparé, mais il n'est pas rigide.

On s'intègre à la congrégation par le baptême. Nous enseignons à ceux qui ne sont pas chrétiens à croire en Jésus-Christ de tout leur cœur, à se repentir de leurs péchés, à proclamer leur foi en Jésus et à être baptisés en union avec Lui pour qu'Il les lave de leurs péchés et qu'Il leur envoie le Saint-Esprit. Puisque seuls les croyants sont baptisés, nous ne baptisons pas les enfants. Et puisque le baptême institué par Jésus et pratiqué par l'Eglise primitive se faisait par immersion, nous lui gardons également cette forme. Ainsi le baptême est le véritable symbole de la mort, de l'ensevelissement et de la résurrection du Christ, car il réalise pour le croyant pénitent la mort de son ancien être pêcheur et sa résurrection à une vie nouvelle dans le Christ.

Nous ne vivons pas dans un but égoïste ; notre désir est de Le suivre, Lui qui est venu sur terre pour servir et pour donner sa vie pour le salut de beaucoup d'hommes. Dans la mesure du possible, nous contribuons à des œuvres de charité et aux missions. Nous prions le Seigneur pour qu'Il nous envoie d'autres hommes de bonne volonté pour que nous puissions Le servir mieux encore ainsi que Ses enfants. Notre mission est de propager le message universel de Notre Seigneur. Nous n'avons qu'une seule Foi, le Christ ; nous n'avons qu'une seule règle de foi et de pratique, la Bible. Notre espérance est l'établissement de Son Royaume universel et la Résurrection des morts. Notre message est « Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. »

« Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes ; c'est Jésus-Christ le Seigneur que nous prêchons, et nous nous disons vos serviteurs à cause de Jésus. »

(II Corinthiens 4 : 5)

LE BAPTEME DES ENFANTS

Don Daugherty

Un enfant doit être baptisé ! Dans le «monde chrétien» cela ne se discute pas. Cela fait partie des rares «certitudes» de la vie. On baptise les nouveau-nés.

Pourquoi ? Là on est moins sûr :

- Parce qu'il est pécheur.

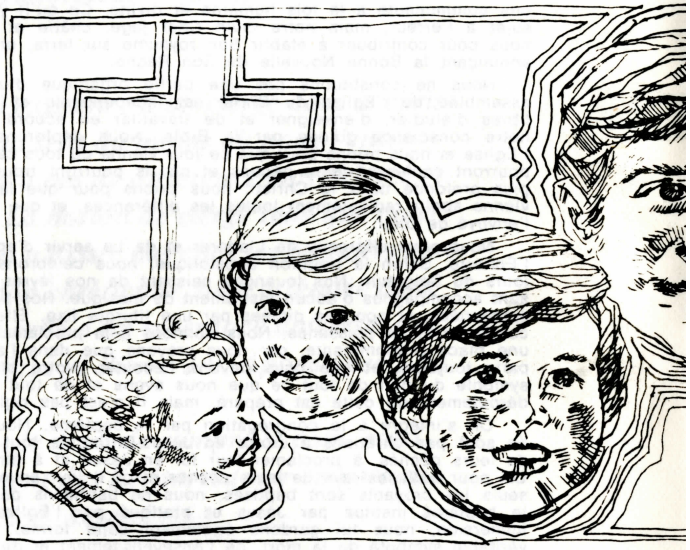

- Parce que cela se fait.
- Parce que Maman serait scandalisée si nous ne le faisions pas.
- Après tout cela ne lui fera pas de mal. On ne sait jamais.

Que de distance entre de telles raisons et les convictions inébranlables des premiers chrétiens ! Que de flou dans les pratiques actuelles et que de certitudes parmi les convertis du premier siècle !

Aujourd'hui on justifie le baptême d'un enfant en insistant qu'il porte en lui le péché originel. Il suffit de lire ne fût-ce que peu, dans les écrits du troisième siècle pour apprendre qu'alors on justifiait la doctrine du péché originel en rappelant que l'on baptisait des enfants ! Seulement dans le domaine de la théologie serait admise une

ou INVENTION DES HOMMES ?

telle logique !

Presque tous les théologiens actuels admettent que les premiers chrétiens ne baptisaient pas les enfants. Nous pourrions remplir un livre de citations de penseurs de toutes tendances religieuses démontrant qu'ils déplorent le mal irrémédiable créé par le baptême de nouveau-nés. Mais ce n'est pas là la démarche que nous poursuivrons. Nous nous donnons la tâche de prouver que le baptême d'enfants ne remonte pas aux temps apostoliques et fut admis très tardivement dans l'usage de l'Eglise. C'est une pratique d'hommes et elle ne vient pas de Dieu.

Commençons par une citation de Neander, historien de la dogmatique de renommée mondiale :

A l'origine les adultes seuls étaient admis au baptême. La généralisation du baptême d'enfants dans une période postérieure ne peut constituer une preuve du contraire, car même après que le baptême d'enfants

ait été considéré d'institution apostolique, son entrée dans les pratiques générales de l'Eglise a été lente. S'il était fondé sur une autorité apostolique il nous serait très difficile d'expliquer pourquoi il fut approuvé si tardivement. Même au troisième siècle au moins un père éminent de l'Eglise s'y opposait.

En outre le langage de Paul en I Cor. 7:14 milite contre son origine apostolique. Là il cherche à prouver qu'une femme chrétienne pouvait vivre avec son mari païen, car, dit-il, le non-croyant serait sanctifié par le croyant. Comme seule preuve il ajoute, autrement vos enfants seraient impurs, mais maintenant ils sont saints. Si le baptême d'enfants était pratiqué à cette époque l'argument serait sans force car l'enfant aurait été saint grâce à son baptême. Le baptême d'enfants ne peut donc être considéré comme étant une pratique apostolique».

Neander's History
of Christian Dogmas
Vol. I page 231

Suivons par une citation tirée de Tertullien, ce «père éminent» mentionné plus haut :

Les enfants doivent d'abord apprendre Christ avant d'être unis avec lui. Pourquoi l'innocent devrait-il se hâter vers le pardon des péchés ? Comment pouvons-nous penser à confier des choses célestes à ceux que nous estimons trop jeunes pour leur confier les choses terrestres ? ... Si l'on me répond «Laissez venir à moi les petits enfants», je réplique que les enfants peuvent venir à Christ seulement par l'instruction et l'enseignement et par conséquent nous ne pouvons leur administrer le baptême avant qu'ils connaissent le Christ».

Ibid 231

Ensuite cherchons ce qu'en disent les apôtres :

LE BAPTEME ETAIT RESERVE AUX CROYANTS

La prédication apostolique se terminait par un appel aux hommes et femmes de se faire baptiser. Mais à quels hommes et femmes ? «Montrez-moi des signes de votre repentance et je vous baptiserai ensuite» c'est le défi lancé par Jean-Baptiste. Y avait-il des enfants parmi ses auditeurs ? C'est possible, c'est même probable. Croit-on qu'il aurait accepté de les baptiser avec une telle

etc.), contrairement à ce qui se passe aujourd'hui. Par ailleurs, le célibat n'est absolument pas prescrit pour les évêques, au contraire (cf. 1 Timothée 3:2). Alors, de deux choses l'une : soit l'Eglise Orthodoxe estime que les «évêques» qu'elle a actuellement sont les successeurs de ceux de l'Eglise primitive - et dans ce cas, elle ne se conforme pas aux prescriptions les concernant; soit elle dit qu'il s'agit d'un ministère érigé ultérieurement - et alors elle doit reconnaître qu'elle l'a «inventé». Dans les deux cas, désobéissance à la Parole de Dieu ! Quant aux «diacres», leurs fonctions «liturgiques» actuelles dans l'Eglise Orthodoxe ne correspondent absolument pas à celles pour lesquelles ils avaient été institués en Actes 6:1-4. A part l'utilisation de termes similaires, rien dans l'Eglise Orthodoxe, sur ce point, ne ressemble à ce qui se faisait dans l'Eglise primitive.

Par ailleurs, l'appellation de «Père» donnée aux prêtres ne contredit-elle pas l'Evangile : «Et n'appelez personne sur la terre votre père ; car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux» (Matthieu 23:9). Et pourquoi les évêques acceptent-ils les profondes inclinations que l'on fait devant eux ? se jugent-ils supérieurs à l'Apôtre Pierre qui, lui, répondait à Corneille qui s'était prosterné devant lui : «Lève-toi ; moi aussi je suis un homme» (Actes 10:26) ?

Pour ce qui est du culte, dans l'Eglise Orthodoxe, les fidèles ne participent plus, contrairement à ce qui ressort de tous les textes du Nouveau Testament sur les réunions de l'Eglise primitive : au plus les fidèles se joignent-ils aujourd'hui à la récitation du «Notre Père» ! et le rituel est minutieusement réglé. Qu'est-ce que cela a de commun avec la spontanéité qui se manifestait dans l'Eglise de l'époque apostolique (spontanéité qui ne signifiait d'ailleurs pas désordre : (cf. 1 Corinthiens 14:40) ? Et qu'est-ce que cette iconostase

qui sépare le «sanctuaire» des fidèles ? on a vraiment l'impression de retomber dans le monde vétéro-testamentaire ! ici encore, méconnaissance totale du sacerdoce universel. Le culte de l'Eglise Orthodoxe n'a plus guère de points communs avec celui des Assemblées du Nouveau Testament.

Par ailleurs, je refuse la vénération des «saints» (pour éviter toute confusion, je rappelle tout de suite que le terme de «saint» désignait tous les chrétiens dans l'Eglise primitive : cf. Philippiens 4:22, etc.). Le Christ n'est-il pas l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes (1 Timothée 2:5) ? Il est écrit : «Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins» (Hébreux 4:15-16). En effet, le Fils de Dieu est toujours exaucé (Jean 11:42). Vénérer les «saints» est une superstition : n'aurions-nous pas confiance en Jésus-Christ lorsqu'il nous dit : «Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai» (Jean 14:14) ? En vénérant les «saints», on oublie de s'attacher à l'essentiel qui est la Tête (Colossiens 2:19). Paul, qui ne prétend pas être «déjà devenu parfait» (Philippiens 3:12), appelle les chrétiens à l'imiter (Philippiens 3:17, 1 Corinthiens 11:1), jamais à le vénérer. Or, comment imiter l'Apôtre ? en luttant comme lui pour la «foi de l'Evangile» (Philippiens 1:27) ... qui ne nous enseigne certes pas à vénérer les «saints» ! Tout chrétien peut intercéder pour ses frères (Ephésiens 6:18), mais c'est à Dieu seul qu'il faut adresser des prières (Philippiens 4:6). Le nom du Christ n'est-il en effet pas l'unique par lequel on puisse être sauvé (Actes 4:12) ? Nous sommes assurément entourés d'une grande nuée de témoins, mais il faut porter nos regards sur Jésus (Hébreux 12:1-2).

Pour en finir avec le problème des «saints», rappelons que l'Eglise n'a absolument en rien le droit de «canoniser» quelqu'un. Ce faisant, l'Eglise Orthodoxe désobéit à la Parole de Dieu ! : «... ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due». (1 Corinthiens 4:5). Les Ecritures ne sauraient être plus claires. La vénération des «saints», au même titre que celle des reliques, n'est que superstition et invention des hommes, et une Eglise qui pratique de telles abominations ne saurait en aucun cas être l'Eglise du Christ.

Il va sans dire qu'il convient de proscrire les icônes ou tout autre représentation imagée dans les lieux de culte (suivant Exode 20:4), et qu'il faut moins encore se prosterner devant elles (Exode 20:5). On ne vit plus sous la Loi, nous dira-t-on (et l'EgliseOrthodoxe interdit d'ailleurs les représentations sculptées) : assurément, mais le culte des images, loin d'être lié à la Nouvelle Alliance, nous semble plutôt être une régression à l'époque pré-mosaïque et au paganisme ! Où peut-on trouver dans les Ecritures le moindre fondement pour la vénération des icônes ? Nulle part, évidemment !

Rien dans les Ecritures n'affirme la virginité perpétuelle de Marie : «Mais il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son fils premier-né, auquel il donna le nom de Jésus» (Matthieu 1:25). Tous les traducteurs s'accordent d'ailleurs pour dire que l'on ne peut rien affirmer après l'enfantement. Marie était vierge au moment de l'enfantement, mais pourquoi obliger les chrétiens à croire à sa virginité perpétuelle alors qu'il n'y a aucun fondement pour cela dans les Ecritures ? Rien n'indique même dans le Nouveau Testament que Marie jouissait d'une vénération particulière dans l'Egli-

se primitive (elle est mentionnée une seule fois, en Actes 1:14). Et le Christ ne décourage-t-il pas ceux qui voudraient exalter sans retenue sa mère, en Luc 11:28 (cf. aussi Luc 8:21) ? Pour ce qui est de la vénération de Marie, on se reportera à ce que je disais tout à l'heure au sujet de la vénération des «saints». La seule chose que les vrais chrétiens puissent faire, c'est, de la même manière que l'Apôtre Paul nous invite à l'imiter, imiter Marie dans sa confiance et sa foi à l'égard du Christ.

L'Eglise Orthodoxe admet un, voire plusieurs divorces suivis de remariage (certes sans complaisance), au nom de l'«économie» qui, avec l'«acribie», est considérée comme l'une des deux armes de l'Eglise. Sans méconnaître combien est délicat ce douloureux problème, je rappelle cependant l'enseignement du Christ (qui s'applique naturellement à ceux qui se disent «chrétiens» : le problème est autre pour ceux qui ne s'affirment pas tels) : «Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de la première ; et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère» (Marc 10:11-12). Le chrétien n'est maintenant plus sous <u>certaines obligations</u> (l'enseignement du Seigneur sur le divorce est exposé en Romains 7:3 et en 1 Corinthiens 7:10-11). La loi mosaïque autorisait le divorce : mais, comme nous le voyons en 1 Timothée 1:8-10, la loi, certes bonne, «n'a pas été instituée pour le juste», mais pour ceux sui se livrent aux œuvres d'iniquité.

Enfin, l'Eglise Orthodoxe (comme d'ailleurs certains de ses membres commencent à le reconnaître aujourd'hui en Occident) s'est beaucoup trop identifiée à des cultures nationales. Et c'est une sbsurdité que des juridictions comme le Synode Russe Hors-Frontières, auquel j'appartenais, es-

timent devoir défendre le particularisme russe et l'héritage culturel russe et que, en Occident, l'immense majorité des orthodoxes se rallient à des juridictions totalement indépendantes selon leurs origines nationales respectives ! Cette attitude d'affirmation nationale lie d'une part l'Eglise à des choses temporelles et contredit d'autre part l'enseignement chrétien, d'après lequel il n'y a plus de distinctions selon les origines (cf. Romains 10:12, Galates 3:28, etc.). Tous ceux qui forment l'Eglise, sans tenir compte de leurs origines, sont un peuple nouveau, l'Assemblée de Dieu, comme il ressort clairement de 1 Corinthiens 10:32. Au lieu de cela, les Eglises Orthodoxes affirment leurs origines nationales jusque dans leurs noms («Eglise Orthodoxe Serbe», «Eglise Orthodoxe Grecque», etc. , etc.).

Je crois avoir exposé ici assez précisément toutes les raisons pour lesquelles l'Eglise Orthodoxe n'est certainement pas l'Eglise du Christ et pourquoi je m'en sépare donc. Je n'invoque pas pour ce faire une quelconque «honnêteté à l'égard de moi-même», mais quelque chose de beaucoup plus grave : l'honnêteté à l'égard de Dieu !

Il est évident que je n'envisage en aucun cas un retour à l'Eglise Romaine, beaucoup plus éloignée encore du Christianisme authentique. Pourquoi, me diront certains, ne resté-je pas dans l'Eglise Orthodoxe en attendant de trouver la véritable Eglise du Christ, puisqu'elle est quand même plus proche des Ecritures que l'Eglise Romaine ? Mais, «Christ est-il divisé ?» (1 Corinthiens 1:13) Il ne peut y avoir qu'une seule Eglise du Christ, et une Eglise ne peut être «en partie» l'Eglise du Christ (cf. Ephésiens 4:4). Elle doit être totalement, ou alors elle ne l'est pas du tout.

Ceci dit, je suis tout à fait conscient de la nécessité pour

moi de trouver l'authentique Eglise du Christ ; un chrétien ne peut pas vivre isolé : «Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux» (Matthieu 18:20). Et je suis certain que l'Eglise du Christ existe, puisqu'elle a reçu la promesse que les portes de l'Hadès ne prévaudront point contre elle (Matthieu 16:18).

«Telle voie paraît droite à un homme, mais son issue c'est la voie de la mort» (Proverbes 16:25). Je rends grâces au Seigneur de m'avoir fait comprendre à temps par sa Parole que l'Eglise Orthodoxe ne peut être la «voie droite».

A notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ soit la gloire, maintenant et pour l'éternité ! Amen ! (2 Pierre 3:18).

Jean-François Mayer.

Fribourg, ces 14, 15 et 16 avril 1978

BELGIQUE

BRUXELLES

26, rue du Trône (tél. 512 14 47).
Paul A. Tibackx, 18 B, rue Maria-Tillmans, 1070 Bruxelles.
Réunions : dim. 10h. étude biblique et 10h.45 culte. Jeudi 20 h. étude biblique.

CHARLEROI

4, rue Pierre-Baurwens, 6030 La Docherie - tél. (071) 32 34 65
Réunions : dim. 15h. (trams 85 et 86 - bus 172-151-152, arrêt rue Royale).

LIEGE

28, rue Lamarck (Quartier St-Léonard), Bus 1 ou 24, 4000 Liège
Richard E. Wolfe (041/64 66 56) ; Joseph Salvatore (041/27 24 46)
Réunions : dim. 10h. et Mer. 19h.

NAMUR

31, rue Félix-Wodon (tout près de la gare), b—5000 Namur
Jacques Marchal (Bureau 081/22 74/73 et domicile 081/22 74/73)
Réunion : dim. 10 h. et Mer. 19h.30.

VERVIERS

Rue Ortmans 50 et rue Coronmeuse 5-4800 Verviers
J.-M. Frérot (087/33 63 95)
Réunion : dim. 10h.30.

FRANCE

CARANTEC

Chez Roger Lozac'h « Ar Sklerijenn », rue des Trois-Frères-Tanguy. 29226 Carantec - tél. (98) 67 04-21.

DIJON

10, rue Montmartre
Yann Opsitch, 29, bd de l'Université (30 23 32)
Réunions : dim. 18h.

GRENOBLE

9, rue Condorcet 38000 Grenoble
Ron Ice 12-14-16, rue Irvoy.
Charles White : Rue Charles-Ferré, bât. 10, Résidence 4, 38400 Saint-Martin-d'Hères.
Réunions : dim. 10h.

LILLE

14 bis, place du Lion-d'Or (ou B.P. 14), 59009 Lille Cédex.
(Tram : Grande-Place — Centre Ville).
Dale McAcnulty (20/76 70 03)
Réunion : dim. 10h. étude biblique, 11h. culte. Mardi 20h.

LYON

36, av. Maréchal-Foch, 69006 Lyon
(bus 4, 27, 36 ou 46, arrêt Foch-Duquesne ; Métro, arrêt Maréchal-Foch).
Max Dauner, 29, r. Desaix, 69003 Lyon ; Arlin Hendrix, 29, r. Desaix, 69003 Lyon (60 32 24) ;
Serge Rossi, 36, av. Maréchal-Foch (89-00 82)
Réunions : Dim. 10h., Mardi 20h., Samedi 15h.

REIMS

27, rue de Clairmarais (tél. 26/47 96 13), B.P. 260, 51059 Reims Cédex
Michel Guillon, 167, bd Brossolette, 02000 Laon (23/23 38 25)
Réunion : Dim. 10h.30.

PARIS

4, rue Déodat-de-Séverac, Paris (17e) (bus 31 et 53), Métro : Malesherbes ou Wagram)
F. Le Cardinal (227 50 86) ; G. Lebert (627 12 54)
Réunions : Dim. 9h.30 étude biblique, 10h.15 culte, 18h. étude biblique. Mardi 20h.
59, rue du Moulin-Vert, 75001 Paris (autobus 58 et 62 ; métro : Plaisance et Alésia).
Don Daugherty (626 03 07) ; Robert Limb.
Réunions : Dim. 9h.30 étude biblique, 10h.30 et 18h. culte. Mardi 19 h.

SUISSE

GENEVE

17 bis, rue Arquebuse (bus 1 et 4, place du Cirque), B.P. 112, 1211 Genève 2.
Doyle Kee (tél. 57 30 81).
Réunion : Dim. 9h.30.

LAUSANNE

Rue St-Martin 7 (trolleybus 7, autobus 16), 1003 Lausanne.
S. Bilak (91 33 26).
Réunions : Dim. 9h.15 étude biblique (anglais), 10h. culte. Mer. 19h.30.

attitude ? L'homme honnête donnera une seule réponse !

Ecoutez Christ et les premiers chrétiens : «Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé». (Marc 16:15) «Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé». (Actes 2:38) «Voici de l'eau qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? - Si tu crois de tout ton cœur, cela est possible». (Actes 8:35,36) «Ils écoutaient la parole ... ils parlaient en langues et glorifiaient Dieu. Alors Pierre dit : «Peut-on refuser l'eau du baptême ?» (Actes 10:44, 47).

Regardez chacune de ces citations. Chassons de notre cœur tout préjugé doctrinal et répondons honnêtement aux questions suivantes :

Christ dit que la foi doit précéder le baptême. Aurait-il baptisé un enfant ?

Pierre, comme Jean-Baptiste demande que le repentir précède le baptême. Aurait-il baptisé un enfant ?

Philippe accorde le baptême à celui qui croit de tout son cœur. Aurait-il baptisé un enfant ?

Pierre ne pouvait refuser l'eau de baptême à ceux de la maison de Corneille qui manifestaient tous les signes de la repentance. N'aurait-il pas refusé cette même eau de baptême à un enfant ?

L'EGLISE PRIMITIVE ETAIT FORMEE D'HOMMES ET DE FEMMES

L'expression «hommes, femmes et enfants» se trouve une seule et unique fois dans le N.T. Le passage parle de la foule de personnes qui suivaient le Christ et qui furent rassasiées par la multiplication des pains. La foule pouvait suivre le Christ sans pour autant être ses disciples.

L'expression «hommes et femmes» se trouve cinq fois dans le N.T. et cela seulement dans le livre des Actes. Il est intéressant de constater que chaque fois il s'agit de l'Eglise : «Le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, **hommes et femmes**, s'augmentait de plus en plus». (Actes 5:14) «**Hommes et femmes** se firent baptiser». (Actes 8:12) «Paul ravageait l'Eglise, pénétrant dans les maisons, il en arrachait **hommes et femmes** et les faisait jeter en prison. (Actes 8:13).

Soulignons que le N.T. accepte de parler de la foule dans les termes «d'hommes, femmes et enfants», mais n'accepte jamais de

parler de l'Eglise ainsi. Pourquoi ce silence si les enfants étaient baptisés ? Il eut été aussi facile de dire : «Le nombre de ceux qui croyaient, hommes, femmes et enfants augmentait». Il aurait été clair, si Philippe baptisait les enfants, de nous dire «Hommes, femmes et enfants se firent baptiser». Pourquoi Saul considérait-il seulement les hommes et les femmes (et non pas les enfants) comme étant des chrétiens ? Et que personne ne nous réponde que l'on ne jetait pas à l'époque les enfants en prison car l'histoire démontre le contraire ! Une seule réponse est valable. L'Eglise primitive ne comptait pas parmi ses membres les enfants qui n'étaient pas encore arrivés à l'âge de prendre une décision personnelle.

L'IDEE DU PECHE ORIGINEL ETAIT TOTALEMENT INCONNUE DANS L'EGLISE DU PREMIER SIECLE

En réalité ces premiers chrétiens ne connaissaient qu'un seul genre de péché : le péché personnel. Pour eux le péché n'était rien d'autre que la transgression personnelle de la loi (I Jean 3: 4). Le péché était un acte librement consenti, et dans lequel le pécheur continuait à vivre par choix personnel. «Jean parut baptisant dans le désert et prêchant le baptême de repentance, pour la rémission des péchés ! Pas la moindre idée du péché originel. Pierre dit : «Que chacun de vous soit baptisé pour le pardon de vos péchés». Inutile de chercher une culpabilité quelconque ici pour le péché d'Adam !

UN ENFANT EST INNOCENT SELON LE NOUVEAU TESTAMENT

«Là où il n'y a point de loi il n'y a point de transgression». (Romains 4:15). «Le péché c'est la transgression de la loi». (I Jean 3:4). Il est clair que l'enfant ne peut transgresser avant d'être capable de lire la loi et c'est une vérité que Paul énonce plus loin. «Je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eut dit : Tu ne convoiteras point ... Pour moi étant autrefois sans loi (donc «point de transgression» voir plus haut) je vivais. Mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus». Il vivait (lire «sans péché» selon le contexte) jusqu'à ce qu'il fut capable de lire, raisonner et choisir entre le bien et le mal. Il serait intéressant d'entendre cuex qui prônent le péché originel expliquer ce passage.

«Quoique les enfants ne fussent

pas encore nés (il s'agit de Jacob et Esaü) et qu'ils n'eussent fait ni bien ni mal». Voilà la doctrine biblique concernant le nouveau-né et le péché ! Romains 9:11.

LES PRIVILEGES CHRETIENS ETAIENT RESERVES AUX ADULTES

Seulement hommes et femmes se faisaient baptiser. Seulement hommes et femmes se mariaient. Seulement hommes et femmes étaient appelés à participer à la Cène du Seigneur. Si un enfant peut prendre le baptême, pourquoi lui refuse-t-on la communion ? Si des parrains peuvent promettre une fidélité (pour plus tard bien sûr) à sa place, pourquoi ne peut-on pas marier deux enfants de la même manière ? Et dans l'Eglise Catholique pourquoi ne peut-on pas faire entrer dans les ordres un enfant en laissant les parrains promettre pour lui ? Comment se permet-on d'offrir les sacrements à tous les membres de l'Eglise à l'exception de ceux qui viennent d'y entrer ? Ces questions demanderaient une réponse si l'habitude et la tradition n'avaient pas déjà fait taire la voix de la conscience chrétienne.

Pourquoi baptise-t-on un enfant ? Parce qu'il est né pécheur. Et une fois que ce péché est pardonné, qu'il est en état de grâce, pourquoi lui refuse-t-on la communion ? Le silence des Eglises sur ce point nous semble plus qu'embarrassant !

Le témoignage des apôtres est très clair sur ce point : «Dès ton enfance (il s'agit de Timothée) tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ». (II Timothée 3:15). Il était admis dans l'Eglise que les parents enseignent les Ecritures à leurs enfants. Mais à quel moment ces mêmes enfants entraient-ils dans l'Eglise ? Quand ils devenaient «sages à salut par leur foi en Jésus-Christ». Rien n'est plus clair.

Qu'il nous soit permis une seule réflexion personnelle. Nous ne sommes nullement étonnés que les incrédules voient en Dieu de l'injustice. Nous avons longuement étudié les Ecritures et nous y rencontrons toujours un Dieu, juste Juge, qui appellera tout homme en jugement pour ses péchés. «Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait étant dans son corps». (II Corinthiens 5:15).

Mais la théologie officielle nous présente l'image d'un Dieu condamnant aux Limbes des milliers d'en-

fants qui devront leurs peines uniquement à la négligence de leurs parents. Quoi donc ! Dieu condamnera l'enfant parce que le pere aurait refusé de le baptiser, ou parce qu'il est mort avant que le baptême soit effectué ! C'est le Dieu que nous présentent les Eglises traditionnelles. Mais ce n'est pas le Dieu de la Bible !

Nous ne sommes pas seuls dans ces affirmations. Dans la plupart des Eglises d'aujourd'hui - oui celles qui baptisent encore des nouveaunés - s'élèvent des voix sincères. Nous nous contenterons d'en citer une seule parmi des centaines, car elle exprime la pensée de nous tous :

> Est-ce que notre baptême, que nous recevons comme enfants nouveau-nés est également l'appropriation de la grâce de Dieu, le pardon de tous les péchés, un bain de régénération ? Si à cette question on répond non, alors notre baptême ou le baptême qui est pratiqué à l'intérieur de la chrétienté n'est pas le baptême ordonné par le Seigneur Jésus. S'il n'est pas cela, alors il n'est pas un baptême du tout : il n'y a pas de purification des péchés, pas de mort avec Christ, pas de résurrection avec lui - il n'est rien - non il est moins que rien ! Parce qu'alors il empêche le baptême réel que le Seigneur a ordonné, et par conséquent il empêche d'atteindre la grâce et d'accomplir la rédemption en nous».
>
> H. Cremer (luthérien)
> cité en «Je batirai mon Eglise»
> page 192.

Un baptême qui est «moins que rien» ? Est-ce ainsi, vous parents qui aimez vos enfants, que vous les ferez baptiser ? Pourquoi baptise-t-on un enfant ? A vous de répondre !

LE CLERGÉ REMIS EN QUESTION

Troisième partie : **LE CLERGÉ ET SON AUTORITÉ**

par Yann Opsitch

Dès l'aube du christianisme, les questions d'autorité ont été débattues avec véhémence. On constate que le rejet de l'autorité du Christ, (qui n'exclue pas mais comprend celle des apôtres) a été la base des dissensions au sein du christianisme primitif. Ce fait apparaît dans les écrits du Nouveau Testament et se confirme dans l'histoire de l'Eglise primitive.

La question de l'autorité se posa, dès l'aube du christianisme, en ces termes : 1. - Quelle personne (ou quelles personnes) a autorité dans l'Eglise ? 2. - Quelle doctrine (ou quelles doctrines) fait autorité dans l'Eglise ? 3. - Quel concile (ou quels conciles) fait autorité dans l'Eglise ? 4. - Quelle Eglise a une autorité sur une autre Eglise ? 5. - Quel évêque a une autorité sur un autre ? etc ...

I - QUELQUES REMARQUES SUR LE MOT «CLERGÉ»

Le mot «clergé» vient du grec **«kleros»**. Ce mot est employé dans le Nouveau Testament une douzaine de fois (1). En grec, «kleros» décrit le lot, la part attribuée. Ce mot est généralement associé à la pratique du tirage au sort. Ainsi, Matthias reçut une part, un lot (kleros) à l'apostolat des douze : cf: Actes 1:17 & 25, 26 («il avait **part** au même ministère ... afin qu'il ait **part** à ce ministère»). L. Segond traduit «kleros» par héritage en Actes 26:18 «Je t'ai choisi ... pour qu'ils reçoivent, par la foi en moi, le pardon des péchés et **l'héritage** avec les sanctifiés». Les chrétiens sont, aux yeux de l'apôtre Pierre, les «kleroi» des anciens : L. Segond traduit en disant que les chrétiens sont «échus en partage» aux anciens de l'Eglise (I Pierre 5:3).

Ce texte de Pierre souligne un fait remarquable : c'est que **dans l'esprit des premiers chrétiens le «clergé» décrit non pas ceux qui dirigent l'Eglise, mais tous les chrétiens sans exception !** En fait, si le mot est appliqué à tous ceux qui sont sous la charge des anciens, il n'est pas appliqué à la **personne** de l'apôtre Matthias : le lot, la part (kleros) de Matthias, c'est son ministère d'apôtre ; le lot, la part des anciens (et de Dieu !), ce sont tous les chrétiens qui ont reçu de Dieu un héritage incorruptible, qui leur

(1). Mt. 27:35, Mc. 15:24, Luc. 23:34, Jn. 19:24, Actes 1:17,25,26, - 8:21, 26:18, Col. 1:12, I P. 5:3.

est réservé dans les cieux (I Pierre 1:4). Les anciens, les diacres, les docteurs ou les évangélistes de l'Eglise ne sont jamais appelés les «Kleroi» de Dieu ; ils ne sont pas une part, ou un héritage, de Dieu dans un sens particulier ; ils n'ont pas des privilèges distincts qui leur sont réservés ; **s'ils sont les «kleroi» (ou le clergé) de Dieu, c'est au même titre que tous les autres chrétiens.**

Le même texte de l'apôtre Pierre (I P. 5:3) est un avertissement aux anciens qu'ils ne doivent pas **DOMINER** sur ceux qui leur sont échus en partage :

> «Voici les exhortations que j'adresse aux anciens qui sont parmi vous, moi ancien comme eux ... paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu ; non pour un gain sordide, mais avec dévouement ; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau.»

Soulignons donc **ce** fait : il y a dans l'Eglise un clergé, mais ce «clergé» ce sont tous les fidèles ! Les anciens, quant à eux, sont là pour **servir** et être les modèles de l'Eglise. Ainsi, les membres de l'Eglise que nous estimons être les moins honorables sont entourés d'un plus grand honneur (I Cor. 12:22 et suiv.).

II - QUI FAIT AUTORITÉ DANS L'EGLISE ?

En Matth. 28, Jésus, parlant de son autorité, souligne d'abord une vérité très importante : c'est qu'il a reçu **toute autorité.** Il faut donc prendre l'autorité de Jésus dans son sens le plus large : elle englobe tout ce qui est «au ciel» et «sur la terre». Paul, dit, en Eph. 1:22, que Dieu a «tout mis sous ses pieds et l'a placé comme chef suprême sur son Eglise».

La seconde vérité fondamentale de Matth. 28, c'est que l'autorité de Jésus lui a été **donnée** par Dieu. Jésus, le Fils de Dieu vivant, le Verbe incarné, n'a pris sur lui-même aucune autorité ; il s'est soumis à l'autorité du Père. C'est Dieu qui a donné au Christ «toute autorité» ; c'est Dieu qui l'a fait chef de l'Eglise. Ceci est conforme à ce que nous trouvons à travers toute la Bible : quiconque détient une autorité, la détient de Dieu.

Le drame de la division dans l'Eglise primitive a sa source, selon les témoignages du Nouveau Testament et de l'histoire, dans l'usurpation d'autorité. Lorsque des hommes se sont donnés une autorité, l'ont exigée, et, parfois, l'ont achetée, ce fut le début de l'hérésie et de la division. Leur parole devint

parole d'autorité ; ils décidaient du salut des âmes, des «sacrements» à pratiquer, des doctrines à enseigner ; ils devenaient des juges spriritueIs ; dans les questions d'opinion (cf. Rom. 12) eux seuls avaient raison, les autres étaient damnés ...

De cette usurpation d'autorité, les apôtres ne furent pas coupables. Ils en furent plutôt les victimes car le Nouveau Testament nous permet d'affirmer que les apôtres ... et eux seuls ... reçurent du Christ une autorité unique. Il ne s'agit pas d'une autorité usurpée car Jésus les choisit lui-même, se révéla lui-même à eux, confirma lui-même leur autorité.

EXEMPLES : Les apôtres reçurent une autorité unique dans le témoignage à la résurrection de Jésus (Actes 1:22) ; l'Eglise naquit le jour de la Pentecôte par la parole d'un apôtre (Actes 2).

L'Eglise persévéra, dès sa naissance, dans l'enseignement des apôtres (Actes 2:42).

Beaucoup de prodiges et de miracles se faisaient par la main des apôtres (Actes 5:12).

Selon le témoignage du N.T. **les apôtres seuls avaient le pouvoir de transmettre des pouvoirs miraculeux par l'imposition des mains** (Actes 8:14, 18). «LE LIVRE DES ACTES DES APOTRES» - ou livre des Actes - est le témoignage historique de l'autorité des apôtres ; les autres écrits du Nouveau Testament sont la démonstration doctrinale de l'autorité des apôtres, notamment en matière de révélation, de discipline et d'interprétation des textes de l'Ancien Testament. (Paul dit même en Eph. 3:1-5 que les apôtres et prophètes de Christ ont une connaissance unique, par révélation, du «mystère de Christ»).

Ce n'est pas un hasard si, en 150 après J.C., on ne parle pas encore de l'Ancien et du Nouveau Testaments, mais si on parle du LIVRE (TA biblia) et des ECRITS DES APOTRES (Kai hoi apostoloi) (Clément de Rome). En parlant d'Ancien et de Nouveau Testaments, nous suivons un usage postérieur introduit par Tertullien et Clément d'Alexandrie.

Le Nouveau Testament est donc la démonstration doctrinale et historique de l'autorité des apôtres qui n'était, en fait, que l'autorité que Christ leur avait déléguée. Aux environs de 60 après J.C., l'autorité des apôtres est décrite par Paul comme un «fondement de l'Eglise» (Ephésiens 4:19,20).

Des troubles très graves s'introduisirent dans l'église primitive lorsque des hommes s'arrogèrent l'autorité apostolique. Dans plusieurs de ses épîtres, l'apôtre Paul a fort à faire pour affirmer, et défendre, son autorité apostolique ; il doit s'opposer à des hommes avides de pouvoir

qui se sont déjà infiltrés dans les églises, notamment en Galatie et à Corinthe. C'est avec l'autorité d'un apôtre que Paul recommande ceci à Timothée :

> «Et ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres». I T. 2:1,2.

Malheureusement, cette fidélité ne fut pas trouvée chez tous les chrétiens, et même chez tous les enseignements et pasteurs de l'Eglise primitive.

Paul met en garde les chrétiens de Corinthe contre ceux qui, dit-il, sont de **«faux apôtres»**, des ouvriers trompeurs déguisés en apôtres de Christ (II Cor. 11:13). Par «apôtres de Christ», il entend **des hommes qui prétendent avoir reçu du Christ des révélations et une autorité uniques.** Ces hommes tentent d'imposer leur autorité aux Corinthiens ; ils vont même jusqu'à frapper ceux qui ne se soumettent pas à eux (II Cor. 11:20) ; ils se font appeler «apôtres par excellence» (ou «super apôtres») et se considèrent comme supérieurs à Paul et aux douze. (II Cor. 12:11).

Ces hommes, dit Paul, furent la cause des querelles, des jalousies, des animosités, des médisances, des calomnies, des troubles qui ont frappé l'église de Corinthe (II Cor. 13:20).

Paul avertit les Thessaloniciens de ne pas prendre garde à des écrits qu'on prétendrait venir des apôtres (II Thess. 2:1,2).

La seule autorité que le N.T. reconnaisse sur l'Eglise est celle de Jésus-Christ, qu'il a reçue de Dieu, et qu'il a déléguée à ses apôtres. C'est à cette autorité que l'Eglise doit se soumettre à travers les âges.

MAIS LES ÉVEQUES ?

Quant aux «évêques» des églises, ils ne sont que des bergers, des conducteurs spirituels. Pierre affirme en I P. 5:1-3 que le rôle des anciens n'est pas d'exercer une domination sur les fidèles mais d'être un modèle pour le troupeau.

Le mot ancien est en grec «presbuteros». Dans le N.T. ce mot ainsi que le mot «episcopos» (surveillant) n'est pas un titre ecclésiastique ; il le devint lorsqu'on fit, plus tard, une distinction entre deux fonctions : celle de presbyteros et d'episcopos qui, de toute évidence désignent la même personne : celle de l'ancien.

III - QUELLE DOCTRINE FAIT AUTORITÉ DANS L'EGLISE ?

Ceux qui usurpèrent l'autorité apostolique dans l'Eglise cherchèrent immédiatement à fortifier, à

confirmer leur autorité. **Plusieurs prétendaient avoir le pouvoir d'opérer des miracles et de transmettre ce pouvoir ; ils cherchèrent à appuyer leur autorité au moyen de «révélations»**. Ils ne firent pas appel aux écrits des apôtres de Christ car ces écrits ne pouvaient justifier leurs prétentions.

Comment Marcion affirma-t-il son autorité ? Par «l'évangile des marcionites» qui n'était autre que l'Evangile de Luc arrangé à sa manière ; il y avait l'évangile des Basilidiens ; celui des Cérinthiens ; celui des Ebionites et des Encrathites.

Certains gnostiques se référaient à ce qu'ils appelaient «l'évangile de la perfection» ; les Simoniens : «le livre des quatre coins du monde» ; Valentiniens : «L'évangile de la vérité» ; Quartodécimanes : «Les actes de Pilate». Les sectes étaient nombreuses aux 2e et 3e siècles car, à l'époque, il existait beaucoup d'écrits qu'on prétendait venir d'apôtres de Christ.

JEROME avoue dans son commentaire de Luc que le nombre des évangiles à son époque était extraordinaire. (La découverte d'un évangile selon Thomas et sa publication, aujourd'hui, n'a rien de plus banal). L'EGLISE DE ROME, quant à elle, ne se considérait pas comme une secte et n'était pas encore la plus puissante des églises de la chrétienté. Mais de nombreux évêques s'opposèrent à l'évêque de Rome lorsqu'il prétendit posséder des révélations et des traditions uniques et apostoliques ... Ainsi, l'évêque de Carthage, Cyprien, déclare dans l'une de ses épîtres (200 à 258 après J.C.) :

> **«Mais où sont les traditions dont parle l'évêque de Rome et sur lesquelles il fonde son système ?** Si ce sont l'évangile, les actes des apôtres ou leurs épîtres, il faut, certes, s'en rapporter à des **autorités** aussi respectables ... (...) Si, au contraire, on ne trouve rien d'écrit à ce sujet ... gardons-nous bien de supposer gratuitement que **les Ecritures** ont approuvé et légitimé leur baptême». (Epître de Cyprien à Stéphane, No 72).

IV - LE COMMANDEMENT FONDAMENTAL QUE JÉSUS DONNE A L'EGLISE : faire des disciples

L'Eglise est composée des disciples de Jésus-Christ. Pour devenir disciple de Jésus-Christ, il faut entendre sa parole. Pour demeurer disciple de Jésus, il faut demeurer dans sa parole (Jean 8:31). En d'autres mots, les disciples de Christ, les chrétiens, l'Eglise, sont ceux qui se soumettent à l'autorité de Jésus-Christ.

LE BAPTEME : Avec le commandement de faire des disciples on trouve le commandement de baptiser. Jésus, dans son enseignement, ainsi que les apôtres, lient les deux : on ne peut les séparer.

Aux côtés de la question de l'autorité, la question du baptême est une de celles qui fut la plus débattue dans l'église primitive. On doit dire que les deux questions étaient liées. En se limitant à l'autorité du Christ et de ses apôtres, on n'a pas de doute quant au mode et à la raison d'être du baptême.

Mais avec la remise en question de l'autorité des apôtres, il y a eu une remise en question du baptême ! Du temps des apôtres, ceux qui croyaient et se repentaient étaient baptisés pour devenir membre du corps du Christ. Cette pratique fut conservée jusqu'au moment où des évêques et des docteurs, puis des conciles, y admirent des exceptions.

JUSTIN MARTYRE, dans l'apologie qu'il adresse à Antonin le Pieux en l'an 150, écrit que le baptême n'est pas nécessaire à ceux qui se conforment aux lois de la justice et de la raison (Apologie 1 No 46).

GREGOIRE DE NAZIANCE affirme, dans une de ses oraisons, que son père n'avait pas besoin de baptême car «c'était un homme vertueux et sage» («Oraisons» N. 19 plus 1).

AMBROISE, évêque de Milan (lui-même baptisé adulte), affirme la nécessité du baptême, mais admet une exception en la personne de Valentinien II dont il fut le protégé.

Selon les écrits de JEAN DAMASCENE, les prières du Pape Grégoire le Grand réussirent à «régénérer» - sans le baptême - l'empereur Trajan pour le faire participer à la gloire des bienheureux. («Oraison Funèbre»).

Alors qu'on baptisait toujours les adultes croyants et repentants, comme l'avaient enseigné les apôtres, **un nouveau dogme prit naissance, sous l'influence de l'évêque d'Hiponne, Augustin, dont la conséquence fut le baptême systématique des nouveau - nés.** En effet, de la doctrine du «péché originel» - dont on peut dire qu'il fut l'inventeur - Augustin en déduit ceci dans son commentaire de Jean ch. 3 :

> «Le baptême étant de nécessité absolue , ... il s'en suit que les enfants morts sans l'avoir reçu ... seront condamnés au feu éternel.»

Clément d'Alexandrie, Hilaire, Cyrille d'Alexandrie, Athanase, et Grégoire de Nysse s'opposèrent au dogme proposé par Augustin, mais rien n'y fit.

L'abandon du commandement fondamental du baptême n'est que la conséquence de l'abandon de l'autorité unique du Christ et de

ses apôtres. Quel baptême l'Eglise doit-elle pratiquer ? Celui qui fut enseigné par Jésus et par ses apôtres : le baptême, l'immersion, de ceux qui croient et qui se repentent.

LA PROMESSE FONDAMENTALE : Jésus est avec les siens jusqu'à la fin du monde.

La promesse de Jésus en Matth. 28 est fondamentale : «Voici, je suis avec vous jusqu'à la fin du monde».
Cette promesse est une affirmation que Jésus est ressuscité, qu'il vit, et qu'il reviendra au temps voulu. Sans cela, il n'y a pas d'espérance pour l'Eglise, il n'y a pas même d'Eglise.

Cette promesse est fondamentale d'un autre point de vue : elle souligne que la vie de l'Eglise doit être centrée autour de Jésus-Christ ... et non autour d'un homme ou d'un dogme ! Dans l'Eglise ce n'est ni un homme, ni une doctrine, ni le St. Esprit qui sont le centre : c'est Jésus-Christ. A lui seul doit revenir la gloire de tout ce que nous disons ou faisons ! (I Cor. 1:31).

AINSI, l'Eglise n'a pas besoin de prendre un autre nom que le nom de Christ ; les disciples de Jésus n'ont pas besoin de prendre un autre nom que celui de chrétien. Si nous nous appelons «Eglise de Christ» ce n'est pas uniquement pour honorer la Parole de Dieu, c'est pour honorer le CHRIST. Lorsqu'une Eglise prend le nom d'un homme ou d'une doctrine particulière, fait-elle honneur à Christ ? Si l'Eglise est sous l'autorité du Christ, si son baptême est au nom de Christ, si son espérance et sa vie sont centrées sur Christ, pourquoi ne prendrait-elle pas son nom ?

Selon Origène, (183 - 252 après J.C.), dans son écrit contre Celse, livre 3, les différents titres que se donnaient les églises de son temps n'étaient que le résultat de la fausse science et des disputes dont Paul parle en I Tim.. Origène nomme trois de ces titres : **«apostolique»**, **«orthodoxe»** et **«catholique»**. Quel aveu!

Mais les aveux ne suffisent pas. La Bible nous dit que «chacun recevra du Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien». Nous ne serons pas jugés par Dieu en fonction des erreurs ou de la fidélité d'un autre : Nous serons jugés selon ce que nous aurons fait, nous-mêmes, de bien.

Des millions d'hommes disent aspirer à l'unité des croyants. Mais il ne faut attendre ni d'un homme, ni d'une église, ni d'un concile, ni du progrès ce que nous pouvons contribuer à réaliser nous mêmes par un retour inconditionnel à l'autorité de Jésus-Christ et de ses apôtres.

HOTEL 16_18 JUIN
PLEIN SOLEIL

"L'ESPERANCE" : conférences de Robert Grigg

Vendredi 16 juin - 20 heures
Samedi 17 juin - 20 heures
Dimanche 18 juin - 20 heures

ENNEY (CAN. DE FRIBOURG)

GENEVE :

Conférences du 23 juin au 2 juillet, 20 heures

Ven. 23 juin : "UNE ESPERANCE PERSONNELLE"
Sam. 24 juin : "ESPERANCE ET RELIGION"
Dim. 25 juin : "TROP OCCUPE POUR ESPERER"
Lun. 26 juin : "L'ESPERANCE A PORTEE DE MAIN"
Mar. 27 juin : "ESPERANCE ET TRAVAIL"
Mer. 28 juin : "MON PROCHAIN"
Jeu. 29 juin : "LA RACINE DE TOUS LES MAUX"
Ven. 30 juin : "FAMILLE ET ESPERANCE"
Sam. 1° juillet : "L'ESPERANCE QUI NE CHANGE RIEN"
Dim. 2 juillet : "ET TOUT COMMENCE"

HOTEL
LE GRENIL

7, AV. SAINTE-CLOTILDE CH-1205 GENÈVE

ECOUTEZ

LA VOIX DU SALUT

EUROPE :

lundi à 5.15 h. sur Radio-Luxembourg G.O. 1271 mètres

CANADA :

dimanche à 8.15 Radio Soleil (CHRS) 1090 Kc

Imp. ABRAX — 30, Bd de l'Université, 21100 DIJON